

Compte rendu de la séance du mardi 04 février 2020

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

Signature contrat bail FREE Mobile (12 ans)
Compte de gestion 2019 service EAU
Compte administratif 2019 service EAU
Affectation des résultats 2019 service EAU
Compte de gestion 2019 commune
Compte administratif 2019 commune
Affectation des résultats 2019 commune
Question diverses : Dossier assignation du Groupe TOTAL
Taxe Ordures Ménagères
Voirie (Rue du pont , route de Cumières et Impasse des Roseaux)
Sécurité : élagage des haies
Journée " CPIE" Jardin-Théâtre
Repas des aînés
Elections municipales
.....

Délibérations du conseil:

DE_2020_010 Contrat de bail entre FREE Mobile et la commune de Champneuville

Le maire explique l'historique de la demande d'implantation d'une antenne mobile sur le territoire pour couvrir l'absence de réseau, zone blanche, de notre commune.

Suite à notre dépôt de dossier sur la plateforme web France Mobile (dossier 4488), la candidature de Champneuville a été retenue pour bénéficier de l'amélioration de la couverture mobile.

FREE Mobile s'est engagée à déployer ses infrastructures pour apporter la couverture et les services mobile sur notre territoire.

Suite à la demande de FREE Mobile, la commune a donné son accord de principe pour exécuter les travaux relatifs à l'installation d'une station radioélectrique.

La commune reconnaît avoir reçu le Dossier d' Information Mairie (DIM)

La commune rappelle également la nécessité de devoir réaliser des travaux d'aménagement de la parcelle afin de faciliter l'accès au pylône ainsi qu'aux parcelles en amont du pylône.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D' ACCEPTER** l'installation d'un pylône d'une hauteur maximum de 30 mètres, sur une surface louée de 30 m² sur la parcelle de la commune N°19 - Section ZH.

- **D' ACCEPTER** le bail pour un loyer de 950 € et consenti pour une durée de 12 années

- **DE PROPOSER à Free Mobile** de privilégier le raccordement de la station à la fibre optique pour transmettre les services mobile

- et **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de bail et tout document nécessaire à ce dossier.

DE_2020_011 Vote du compte administratif - champneuville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFORT Daniel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par LEFORT Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 640.61			56 476.02	19 640.61	56 476.02
Opérations exercice	19 316.89	35 064.38	41 627.95	43 675.90	60 944.84	78 740.28
Total	38 957.50	35 064.38	41 627.95	100 151.92	80 585.45	135 216.30
Résultat de clôture	3 893.12			58 523.97		54 630.85
Restes à réaliser	1 500.00				1 500.00	
Total cumulé	5 393.12			58 523.97	1 500.00	54 630.85
Résultat définitif	5 393.12			58 523.97		53 130.85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2020_012 Vote du compte de gestion - champneuville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFORT Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

D
**E_2020_013 Affectation du résultat de fonctionnement -
champneuville**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 58 523.97

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	56 476.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	24 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 047.95
Résultat cumulé au 31/12/2019	58 523.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	58 523.97
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 393.12
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	53 130.85
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2020_014 Vote du compte administratif - eau_champneuville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFORT Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par LEFORT Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 431.67			13 732.94	2 431.67	13 732.94
Opérations exercice	8 762.00	8 193.67	11 795.66	12 914.27	20 557.66	21 107.94
Total	11 193.67	8 193.67	11 795.66	26 647.21	22 989.33	34 840.88
Résultat de clôture	3 000.00			14 851.55		11 851.55
Restes à réaliser						
Total cumulé	3 000.00			14 851.55		11 851.55
Résultat définitif	3 000.00			14 851.55		11 851.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus qui seront versés au budget général de la commune sur l'exercice 2020 suite à la clôture et la suppression du budget annexe EAU au 31/12/2019 (loi Notre du 7/8/2015).

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2020_015 Vote du compte de gestion - eau_champneuville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFORT Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2020_016 Affectation du résultat de fonctionnement - eau_champneuville

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 14 851.55

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	13 732.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 400.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 118.61
Résultat cumulé au 31/12/2019	14 851.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	14 851.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 000.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	11 851.55
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Suite à la clôture et à la suppression du budget annexe EAU au 31/12/2019 (loi Notre du 7/8/2015), les résultats cumulés 2019 en fonctionnement et en investissement seront versés sur le budget général 2020 de la commune.

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.